

Bulletin de préconisation n°11 du 11/07/25

Réalisé par le :



EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 20, 83, 11), CIVAM Oléicole 13, CIVAM bio 66, CIVAM 84, SIOVB, CETA d'Aubagne, Alex Siciliano, Groupement des Oléiculteurs du Vaucluse, Coopérative du Nyonsais, Célia Graud, Sébastien Le Verge.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <https://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2025>

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <https://franceolive.fr/oleiculteur/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Irrigation

Les irrigations sont en cours sur la majorité du bassin oléicole.

Pour optimiser la gestion hydrique de vos vergers, vous pouvez consulter les [bulletins Eau'live 2025](#), disponibles sur le site de France Olive, ou [abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations](#).



Fertilisation

Continuez si nécessaire votre plan de fertilisation. Attention sur cette période, seules la fertilisation foliaire ou la ferti-irrigation sont efficaces. Ces dernières peuvent être mises en œuvre sur les vergers en cas de nécessité (complément alimentaire).

C'est la période d'apport de la potasse. La potasse permet de soutenir la formation des fruits. Ces apports sont à pondérer selon les résultats de vos analyses de sols et/ou de feuilles.

Les noyaux sont en cours de durcissement sur certains secteurs. Si c'est le cas sur vos vergers, il est recommandé de réaliser une analyse foliaire afin de vérifier l'efficacité de vos apports. [Consultez les actualités sur le site internet de France Olive](#) pour bénéficier comme chaque année du tarif préférentiel négocié par France Olive auprès du laboratoire SADEF.

Pour plus d'informations, consultez l'[Infolive n°2 du 7 mars 2025](#) ou la rubrique Fertilisation du [Cahier de l'oléiculteur](#) !



Mouche de l'olive

D'après le [BSV n°11](#), les captures de mouche sont en augmentation mais restent faibles sur la majorité des secteurs sauf dans les Alpes de Haute-Provence où les captures sont importantes. Les olives ont atteint le stade « olive attractive » (0,8cm de longueur) et la baisse des températures est favorable à l'activité des mouches.

Nous vous recommandons vivement d'installer des pièges de suivi de population si ce n'est pas déjà fait !

Les conditions sont favorables à la dalmaticose qui peut se développer suite aux piqûres de mouche. Soyez vigilant !

Si vous optez pour une stratégie de lutte par :

- Application de barrières minérales : il est recommandé de réaliser vos applications si des mouches sont capturées dans vos pièges de suivi. Pensez à renouveler vos applications en cas d'érosion par le vent ou de lessivage par les pluies ;
- Piégeage massif : il est urgent de mettre en place vos pièges ;
- « Attract and kill » : il est urgent de mettre en place vos diffuseurs ;
- Application d'adulticides : les applications sont à positionner lors des augmentations des captures.



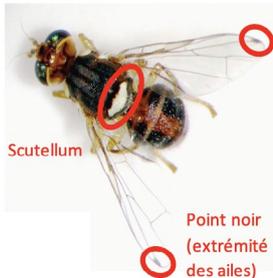
Oeil de paon et cercosporiose

D'après le [BSV n°11](#), les risques estimés sont **modérés** sur l'ensemble du territoire du fait de la baisse des températures et des épisodes pluvio-orageux prévus.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701



Mouche de l'olive



Les premières pontes des mouches peuvent avoir lieu dès que les olives atteignent 0,8 cm de longueur (olive attractive).

Les piqûres de mouche favorisent l'apparition de la dalmaticose, une maladie fongique pouvant causer des pertes de récoltes importantes et une dégradation de la qualité des fruits.

Pour plus d'informations sur la biologie et la gestion de la mouche de l'olive, vous pouvez consulter [le BSV n°11](#) ou la page web [Mouche de l'olive - FRANCE OLIVE](#).

Observations et évaluation du risque

D'après [le BSV n°11](#), les captures de mouche sont en augmentation mais restent faibles sur la majorité des secteurs sauf dans les Alpes de Haute-Provence où les captures sont importantes. Des piqûres sont toujours observées dans les Pyrénées-Orientales, ainsi que dans les secteurs allant des plaines héraultaises à la basse vallée du Rhône. Des piqûres et les premiers dégâts de dalmaticose sont observés dans les zones autour du littoral niçois et dans les secteurs pré-alpins méridionaux.

Les olives ont atteint le stade « olive attractive » (0,8cm de longueur) et la baisse des températures est favorable à l'activité des mouches.

	Longueur olives > 8 mm	Longueur olives < 8mm
Mouche(s) capturée(s)	Risque élevé	Vigilance renforcée
Aucune mouche capturée	Vigilance renforcée	Risque faible

Pour vous aider, il est également possible de consulter la **carte de piégeage mouche** de l'application « Oléiculteur » sur laquelle s'affiche le nombre de captures par jour. Ces données sont issues des relevés de pièges positionnés à proximité de chez vous. Les valeurs affichées sur la carte sont issues d'une moyenne de captures de plusieurs pièges. Ces données indiquent donc une tendance territoriale et non parcellaire.

Les renseignements liés à l'application (installation) peuvent être consultés sur le lien suivant : [Application Oléiculteur](#). Ensuite, vous pouvez choisir votre bioagresseur (Mouche de l'olive dans notre cas) et sélectionner votre rayon de recherche.

Si vous avez des pièges chez vous et que vous voulez contribuer à la représentativité de la carte (publiée dans le BSV), nous vous invitons à créer votre exploitation et vos parcelles puis à y saisir vos observations. France Olive vous remercie pour votre précieuse contribution.

[La carte de précocité](#) peut vous aider à estimer le risque mouche en début de saison : plus le niveau de précocité est élevé, plus l'émergence des adultes de la mouche de l'olive sera théoriquement précoce. Par ailleurs, plus la zone est précoce, plus le nombre de générations par saison peut être important. Cette carte a été réalisée par le CRIIAM Sud en partenariat avec les techniciens olive et le SRAL PACA.

Préconisations

Il est fortement recommandé de mettre en place des pièges de suivi de population. C'est un outil précieux pour le positionnement des traitements car cela permet de suivre la dynamique des populations à l'échelle parcellaire. Ces pièges peuvent être des

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

pièges chromatiques (plaque jaune engluée), à phéromones ou alimentaire. Si ce n'est pas déjà fait, vous devez les mettre en place dès à présent et les relever, a minima, une fois par semaine.

Des indications sur la fabrication ou l'installation de ces pièges sont disponibles dans le [BSV n°11](#) ou sur le [site internet de France Olive](#).

Stratégies de lutte

Nous sommes dans une période propice au développement de la dalmaticose. Lutter contre les dégâts de mouche c'est aussi lutter contre les risques de cette maladie.

Si vous optez pour une stratégie de lutte par :

- Applications de **barrières minérales** ; vous devez commencer les applications dès que vos pièges de suivi captureront des mouches. Les argiles se placent en préventif et permettent de réduire les pontes. C'est aussi la meilleure solution préventive contre la dalmaticose. Pensez à renouveler vos applications en cas d'érosion par le vent ou de lessivage par les pluies ;
- **Piégeage massif** ; il est urgent de mettre en place vos pièges de type McPhail. Les conditions d'utilisation sont indiquées ci-dessous.
- « **Attract and kill** » : il est urgent de mettre en place vos diffuseurs. Ces derniers combinent un mélange d'attractif alimentaire et/ou un attractif à phéromones avec un insecticide. Les conditions d'utilisation sont indiquées ci-dessous.
- **Applications d'adulticide** ; les applications doivent être positionnées lors des augmentations des captures.

Barrières minérales				
Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Intervalle minimum entre les applications	Remarque
Silicate d'aluminium 100%	50 kg/ha (1 ^{ère} application) 30 kg/ha (renouvellement) Limite à 210kg/ha/an	6	20 jours	Autorisé en AB Renouvellement en fonction de l'augmentation du calibre des fruits, du lessivage par les précipitations (20 mm) et de l'érosion par le vent.
Silicate d'aluminium 95% + Adjuvants spécifiques 5%	30kg/ha	4 (stade BBCH min : 75 – max : 81)	7 jours	
Silicate d'aluminium 99%	30 kg/ha	6		

Il est conseillé de coupler les premières applications de barrières minérales avec l'application d'un adjuvant afin d'optimiser le traitement et d'augmenter sa résistance au lessivage. La liste des adjuvants autorisés ainsi que les doses d'application sont disponibles sur le [cahier de l'oléiculteur 2025](#) et sur <https://ephy.anses.fr/>.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrits dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Piégeage massif			
Matière active	Dose homologuée	Durée d'efficacité	Remarque
Deltaméthrine 15 mg/piège	100 pièges/ha	180 jours	Autorisé en AB Stade BBCH min 71 - max 80 En cas de faible infestation ou en association avec d'autres méthodes de lutte

Piégeage «attract and kill»			
Matière active	Dose homologuée	Durée d'efficacité	Remarque
Deltaméthrine 12,5 mg/piège	200 diffuseurs/ha	4 à 5 mois	Autorisé en AB Suspendre les diffuseurs à l'ombre Renouvellement en cas de pluie >150 mm Répartition des diffuseurs homogène avec un renforcement sur le pourtour de la parcelle

Adulticides			
Matière active	Dose homologuée	Nombre d'applications par an	Remarque
Lambda-cyhalothrine 100 g/L	0,11 L/ha	2	NON AUTORISÉ en AB Dangereux pour les abeilles
Deltaméthrine 15 g/L	0,083 L/hL	3	NON AUTORISÉ en AB Dangereux pour les abeilles et ne pas appliquer lorsque les adventices en fleurs sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison.
Spinosad 0.24 g/L	1,2 L/ha	8* Stade BBCH : Olives vertes : min 71 - max 80 Olives noires : min 71- max 85	Autorisé en AB Dangereux pour les abeilles. Ne pas cibler plus de 2 générations/ an. Intervalle de 7 jours min entre les applications

Pour plus d'informations, consultez le [cahier de l'oléiculteur 2025](#) ou le site internet <https://ephy.anses.fr/>.

* France Olive, en collaboration avec la société CORTEVA, vient d'obtenir une dérogation d'utilisation (Art 53 du règlement CE 1107/2009) du SYNEIS APPAT pour lutter contre la mouche de l'olive. La dérogation porte sur le nombre maximum d'applications qui passe de 4 à 8 applications.



Maladies du feuillage

Observations et évaluation du risque

D'après le [BSV n°11](#), des symptômes de cercosporiose et d'œil de paon sont toujours présents sur les feuilles de la pousse de l'année précédente, lorsqu'elles ne sont pas tombées. Le risque est **modéré** sur l'ensemble du territoire.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Des défoliations plus ou moins importantes sont encore observées (principalement entre les littoraux niçois et mentonnais et les secteurs pré-alpins méridionaux, sur les secteurs du plateau de Valensole et de la moyenne vallée de la Durance, dans le Luberon et autour du Mont Ventoux).

**La baisse des températures ainsi que les épisodes pluvio-orageux annoncés vont rendre les conditions favorables aux contaminations par l'œil de paon et la cercosporiose sur les secteurs concernés par ces instabilités.
Pensez à renouveler vos couvertures si ces dernières ont été lessivées ou ne sont plus efficaces.**

Pour plus d'informations sur les substances actives, les produits et les doses autorisées, vous pouvez consulter l'[Infolive n°1](#) et le [Cahier de l'oléiculteur 2025](#). **Attention l'utilisation du CURATIO n'est plus autorisée pour cette période car la dérogation a expiré.**

Vous pouvez être averti des périodes à risque et des épisodes contaminants en téléchargeant [l'application Oléiculteur](#) sur le site de France Olive.